



NOTE IMPORTANTE

à Mesdames et Messieurs les Concurrents

Nous éprouvons chaque année de plus en plus de difficultés pour conserver ou trouver un parcours sélectif et de qualité. L'avenir des rallyes dépend du déroulement des reconnaissances qui ne sont ni des entraînements, ni des essais !

Les excès commis chaque année annulent tous nos efforts de concertation et de dialogue avec les maires et les riverains.

A brève échéance, les rallyes pourraient être interdits s'il n'y a pas une prise de conscience des nuisances occasionnées par les reconnaissances, et c'est vous amis pilotes et vous seuls, qui pouvez sauver les rallyes.

Vous devez absolument avoir, pendant les reconnaissances, un comportement exemplaire sur tous les points : respect du Code de la Route, courtoisie, dialogue avec les populations, voitures silencieuses et banalisées.

Gardez votre agressivité pour faire "péter les temps" le jour du rallye ! N'oubliez jamais que les routes que vous empruntez sont ouvertes à la circulation et utilisées par des gens qui travaillent, des enfants qui vont à l'école, des promeneurs, qui tous ont autant le droit que vous à l'usage de la route !

Des contrôles rigoureux et sans appel seront effectués par la Gendarmerie qui nous transmettra les infractions légalement relevées. Des juges de faits effectueront de fréquents contrôles et les pénalités prévues par la réglementation générale des rallyes seront rigoureusement appliquées.

Nous comptons sur votre sportivité et votre attitude responsable pour que tout se passe bien encore cette année.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un bon séjour dans notre région et un bon rallye.

Sportivement,

Jean-Pierre LABAUNE

PALMARES

2008	CARBONARO - LEONARD	Peugeot 307 WRC
2007	Michel et Marielle GIRALDO	Peugeot 206 Maxi
2006	TRIMATIS - BERNARD	Peugeot 206 WRC
2005	ARTRU - COMBE	Peugeot 306 Maxi
2004	LAGARRIGUE - BONISOLI	BMW 318 TI Compact
2003	PEZZUTI - MURCIA	Renault Clio Maxi
2002	PELLEREY - BOYER	Citroën Saxo Kot Car
2001	POUDREL-BRUN	Porsche 911 S
2000	ANNULE (panne d'essence !!!)	
1999	CUOQ - JANVIER	Mégane Maxi
1998	POUDREL- FROMENT	R5 Turbo
1997	ARTRU - FAURIE	BMW M 3
1996	MOULIN - PONTAL	Escort Cosworth
1995	POUDREL- FROMENT	R5 Turbo
1994	SASTRE - ALBERT	Porsche 911
1993	SASTRE - ALBERT	Porsche 911
1992	SASTRE - ALBERT	Porsche 911
1991	MOUCHET - FABRE	R5 Turbo
1990	LAPIERRE-SITARZ	R5 GT Turbo

Nous remercions cordialement les maires des communes de : Barbières, Bouvante, La Motte Fanjas, Léoncel, Oriol en Royans, Rochechinard, St. Jean en Royans, St. Nazaire en Royans, les maires des communes traversées en liaison, et toutes les personnes qui ont œuvré à la préparation de ce rallye et nous les associons très sportivement à la réussite de cette manifestation.

27^{ème} RALLYE NATIONAL AUTOMOBILE DE LA DROME « Paul Friedman »

18 & 19 juillet 2009

PROGRAMME

Lundi 25 mai

Parution du règlement et ouverture des engagements

Lundi 6 juillet

Clôture des engagements

Vendredi 10 juillet

Parution du carnet d'itinéraire, à retirer :
Garage Renault DA SILVA à Saint Jean en Royans
Affichage de la liste des engagés au secrétariat de l'ASA et www.asadrome.com

Samedi 11, dimanche 12, jeudi 16, vendredi 17 juillet reconnaissances autorisées de 9H à 20H (voir article 6.2.5)

Samedi 18 juillet

7 H 30 à 12 H 00

Vérifications des documents au Foyer pour Tous à St. Jean-en-Royans

8 H 00 à 12 H 30

Vérifications des voitures rue des Ecoles et entrée au Parc Fermé

Place du Champ de Mars à St.Jean-en-Royans.

12 H 00

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs, au Foyer pour Tous

13 H 00

Publication de la liste des autorisés à prendre le départ, place du Champ de Mars

14 H 00

Départ 1^{ère} Etape de St Jean-en-Royans

14 H 05

Entrée Parc d'assistance Cours des Ecoles & Parking de la Poste à St. Jean-en-Royans

14 H 38

ES 1 - ORIOL

15 H 01

ES 2 - COL DE TOURNIOL

16 H 16

Entrée Parc de regroupement, place du Champ de Mars à St.Jean-en-Royans.

17 H 31

Entrée Parc d'assistance Cours des Ecoles & Parking de la Poste à St. Jean-en-Royans

18 H 39

ES 3 - ORIOL

19 H 02

ES 4 - COL DE TOURNIOL

20 H 17

Entrée Parc d'assistance Cours des Ecoles & Parking de la Poste à St. Jean-en-Royans

20 H 42

Arrivée de la 1^{ère} Etape, Entrée Parc fermé, place du Champ de Mars

Publication des résultats partiels provisoires à l'issue de la 1^{ère} étape et ordre de départ pour la 2^{ème} Etape, place du Champ de Mars à St.Jean-en-Royans, au plus tard **30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier Concurrent.**

Dimanche 19 juillet

7 H 00

Départ 2^{ème} Etape de St. Jean-en-Royans

7 H 05

Entrée Parc d'assistance Cours des Ecoles & Parking de la Poste à St. Jean-en-Royans

7 H 33

ES 5 - LA MOTTE FANJAS

8 H 06

ES 6 - BOUVANTE LE BAS

8 H 39

ES 7 - COL DE L'ECHARASSON

9 H 14

Parc de regroupement : Place du Champ de Mars à Saint Jean-en-Royans

10 H 14

Parc d'assistance : Cours des Ecoles & Parking de la Poste à St. Jean-en-Royans

10 H 57

ES 8 - LA MOTTE FANJAS

11 H 30

ES 9 - BOUVANTE LE BAS

12 H 03

ES 10 - COL DE L'ECHARASSON

12 H 38

Parc de regroupement : Place du Champ de Mars à Saint Jean-en-Royans,

13 H 28

Parc d'assistance : Cours des Ecoles & Parking de la Poste à Saint Jean-en-Royans

14 H 11

ES 11 - LA MOTTE FANJAS

14 H 44

ES 12 - BOUVANTE LE BAS

15 H 17

ES 13 - COL DE L'ECHARASSON

15 H 37

C H d'entrée de ville à St.Jean-en-Royans, liaison neutralisée en convoi jusqu'au Podium,

15 H 45

Podium, Entrée en Parc Fermé.

Publication des résultats provisoires du Rallye, au plus tard **30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier Concurrent**, Place du Champ de Mars

18 H 30

Remise des Prix, Salle des Fêtes de Saint Jean en Royans

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA DROME , organise les 18 et 19 juillet 2009 le :

27ème RALLYE NATIONAL AUTOMOBILE DE LA DROME "Paul Friedman"

en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le N° N16 en date du 23 avril et enregistré par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° 130 du 24 avril 2009.

COMITE D'ORGANISATION

Le Président Jean-Pierre LABAUNE et son Comité Directeur : Aurélien BAUDY, Jacques BONNEMAYRE, Bryan BOUFFIER, Jean-Paul CAILLE, Michel CHAMPELOVIER, Gérard CHARTOGNE, Maurice CLAVEL, Christophe CLERMONT, Marcel DESBRUN, Marie-Pierre FICHOT, Guillaume GAUMONT, Françoise GERLAND, Georges MONTEIL, Joëlle PLANTA, Max PLANTA, Jeremy ROISEUX, Martine SAUVAGET, Daniel VERNET, Monique USCLARD, Georges WILLEMS.

SECRETARIAT DU RALLYE

ASA DROME 5, rue des Repenties - 26000 VALENCE
Tél : 04 75 41 05 05 - Portable : 06 87 12 03 94 - Fax : 04 75 81 25 73
Site "ASA" : www.asadrome.com - E-mail : info@asadrome.com

PERMANENCE DU RALLYE PENDANT LA COURSE

Foyer pour Tous à St. Jean-en-Royans . Tél : 04 75 41 05 05

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Parcs Fermés et Parcs de Regroupement, Place du Champ de Mars à St. Jean-en-Royans

INFORMATIONS UTILES

⇒ ACCUEIL des OFFICIELS et de la PRESSE au Foyer pour Tous à St. Jean-en-Royans, Tél : 04 75 41 05 05

⇒ ACCUEIL des Commissaires au Garage DA SILVA à St. Jean-en-Royans, Tél : 04 75 47 55 39

1.1. OFFICIELS DU RALLYE

Président du Collège des Com. Sportifs		Simone VARAINE	53
Membres du Collège		Jean Carl ANNOVAZZI	8 408
		Marcel DESBRUN	3 266
Secrétaire du Collège		Agnès ANNOVAZZI	151 454
Directeur de Course		Thierry HERITIER	1 713
Directeurs de Course Adjoints		Jean DETROYAT	3 042
		Daniel BERTHON	1 621
		Françoise FREVILLE	111 134
	Stagiaire	Françoise GERLAND	10 193
Responsable de la Sécurité et des Radios		Georges MONTEIL	1 828
Médecin Chef		Docteur ALASSAF Féras	
Commissaires techniques : Responsable	A	Michel BOISSIN	2 405
	A	Bernard COQUET	1 324
	B	Denis FARGIER	33 629
	B	Patrick TERMINARIAS	18 237
	B	Jean GHENO	31 781
	C	Gérard JOUVHOMME	51 582
		Jean-Louis CANEL	50 539
Commissaires sportifs chargés :			
- des relations avec les concurrents		Franck DEMULDER	2 408
		Emmanuel VEYRET	1 316
- de la publicité et des parcs		Fernand VERRIERE	6 123
Directeurs de Course Délégués			
- aux ES		Yannick BARDIN	46 622
		Jean-Pierre BERTOS	3 535
		Serge FREVILLE	27 121
		Gérard CHARTOGNE	10 212
Délégués			
- à la voiture autorités		Jean-Pierre LABAUNE	7 166
- à la voiture damier		Pierre Marie & Martine SAUVAGET	1 520
Juges de Fait		Gérard NEUFELD	11 220
		Alain BELTRANDO	38 515
		Bernard MEE	24 692
Responsable des Commissaires		Daniel VERNET	147 321
	Adjointe	Marie-Pierre FICHOT	155 090
Responsable des Moyens Généraux		Max PLANTA	1 817
	Adjoint	Georges WILLEMS	2 444
Responsable des Classements		Franck HEBERT - MKS	
Relations presse et Informations des temps		Anne SIRLIN	
Speaker		Frédéric LOMBARD	56 718

A l'exception des membres du Collège de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement du Rallye, et éventuellement ceux du Rallye de doublure, et inversement, sont déclarés compétents en tant que "juges de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du rallye, comportement anti-sportifs, etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2. **ELIGIBILITE**

Le 27^{ème} RALLYE NATIONAL AUTOMOBILE DE LA DROME " Paul Friedman " compte pour :

- La COUPE de FRANCE des RALLYES 2^{ème} DIVISION
- Le CHAMPIONNAT du COMITE RHONE-ALPES du SPORT AUTOMOBILE

1.3. **VERIFICATIONS**

Les équipages engagés pourront consulter sur le site Internet de l'ASA, leur accusé de réception d'engagement et leur heure de convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu **au Foyer pour Tous à St. Jean-en-Royans, le samedi 18 juillet de 7 H 30 à 12 H 00** (Tél : 04 75 41 05 05 ou 06 87 12 03 94) et les vérifications des voitures, qui auront lieu **rue des Ecoles à St. Jean-en-Royans, de 8 H 00 à 12 H 30.**

Les concurrents auront la possibilité de passer à ces vérifications **en avance** sur leur heure idéale de convocation. Les vérifications finales seront effectuées : **au Garage DA SILVA à St.Jean-en-Royans** , Taux horaire : 45 Euros TTC

La convocation aux vérifications sera remise lors de la distribution des carnets d'itinéraire.

1.3.3. L'équipage devra présenter la fiche d'homologation de la voiture et les éventuelles fiches annexes. En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

ARTICLE 2 – ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. **DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

3.1.5. Tout Concurrent qui désire participer au 27^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA DROME " Paul Friedman " doit adresser, au secrétariat du rallye, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée des documents réclamés à l'article 3.1.12 jusqu'au **lundi 6 juillet minuit**, cachet de la poste faisant foi.

3.1.10. Le nombre d'engagés est fixé à 130 voitures maximum. Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.

Si la demande d'engagement est envoyée par télécopie ou par E.mail, l'original, accompagné de tous les documents, devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

NOTA : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais ainsi que celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12.

3.1.11.1. Les droits d'engagements sont fixés :

- | | |
|--|---------|
| a) Avec la publicité facultative des organisateurs | : 480 € |
| b) Avec 1 licencié ASAC Drôme à bord | : 460 € |
| Avec 2 licenciés ASAC Drôme à bord | : 440 € |
| d) Sans la publicité facultative des organisateurs | : 960 € |

3. 1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents suivants :

- a) de la photocopie de la carte grise du véhicule
- b) de la photocopie des permis de conduire du pilote et du copilote
- c) de la fiche d'homologation de la voiture (voir article 1.3.3)

Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'ASA DROME, **ils seront encaissés le lundi 6 juillet** (confirmations d'engagements, voir article 1.3)

Remboursement des droits d'engagement

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :

- aux candidats dont l'engagement aurait été refusé;
- au cas où le rallye n'aurait pas lieu.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera : de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye

de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.3. **ORDRE DE DEPART**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

Les Concurrents du 27^{ème} RALLYE NATIONAL de la DROME partiront à la suite du 6^{ème} RALLYE VHC de la DROME, 10 minutes après le dernier Concurrent

- 3.3.5. Chaque équipage recevra 3 plaques dont une " Assistance " portant le n° du concurrent. Toute plaque supplémentaire sera vendue **10 €** lors des vérifications des documents. **La plaque d'assistance numérotée est obligatoire pour accéder au parc d'assistance.**

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. **VOITURES AUTORISEES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.1.1. Vitres

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.2. **PNEUMATIQUES : REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

4.3. **ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard F.F.S.A

- 4.3.1.2. Pendant toute la durée du rallye, **aucune** réparation **ou** ravitaillement **par une assistance n'est autorisé en dehors du parc d'assistance de Saint Jean en Royans**. Un seul véhicule, par concurrent, porteur de la plaque d'« ASSISTANCE NUMEROTEE » sera admis dans le parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion **des zones** soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention **ni apport** extérieur. Cette **éventuelle** intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une **pénalité du Collège des Commissaires Sportifs** pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

- 4.3.2.3. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

☞ de tenir à proximité immédiate et **de manière visible** de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A,B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,

- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (**3m x 5m minimum**) et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut d'extincteur e/ou de bâche dans les parcs est de 200 €.

- 4.5. **Echappement : Pour toutes voitures utilisées en rallye sur le territoire français le bruit ne devra pas excéder 100dB à 75 % du régime moteur maximum.**

ARTICLE 5 – PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. **DESCRIPTION**

- Le 26^{ème} Rallye National de la Drôme « Paul Friedman » représente un parcours de **293,05 kms** ; il est divisé en **2 étapes** , **5 sections** et comporte **13 Epreuves Spéciales**, d'une longueur totale de **116.30 kms**.

Les épreuves spéciales sont :

▪ ES 1 / 3	ORIOLE	10,9 kms
▪ ES 2 / 4	COL DE TOURNIOL	13,2 kms
▪ ES 5 / 8 / 11	LA MOTTE FANJAS	7,8 kms
▪ ES 6 / 9 / 12	BOUVANTE	7,5 kms
▪ ES 7 / 10 / 13	COL DE L'ECHARASSON	7,4 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « Itinéraire »

6.2. **RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Les carnets d'itinéraire seront disponible au Garage DA SILVA à St.Jean-en-Royans à partir du vendredi 10 juillet

⇒ En accord avec les services Préfectoraux et la Gendarmerie la vitesse sera limitée à 50 kms heure sur les routes des E.S., et à 30 km heure dans les agglomérations ou les habitations. De nombreux contrôles seront effectués par des juges de fait ainsi que par la gendarmerie. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

⇒ Veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement. Tous repères, marques, panneaux sont rigoureusement interdits.

PRESCRIPTIONS ET INTERDICTIONS GENERALES : (Rappel réglementation Art. 6.2)

Les pénalités en temps attribuées lors des reconnaissances ne seront pas prises en compte pour les ordres de départ, mais seront comptabilisées dans les divers classements.

6.2.1. Dans tous les rallyes asphalte, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **3 au maximum**.

Tout retour en arrière, ***tout fractionnement*** et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.2. Voitures

- Voitures de série

- Pneus de série homologués route (tout pneu compétition est interdit).

- Autocollant avec la mention " Reconnaissance " et un numéro d'ordre. ***Le port de cet autocollant sur les voitures de reconnaissances est obligatoire.***

📄 ***Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur voiture de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur Road Book. En cas de changement de voiture pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.***

📄 ***Un contrôle de la conformité des voitures de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.***

📄 ***Aucun véhicule d'accompagnement n'est autorisé.***

6.2.3. Equipements

- Autorisation de 2 phares additionnels au maximum, d'un appareil de mesure (trip master), d'un lecteur de carte.

- Interdiction du casque et des écouteurs.

- Autres équipements additionnels interdits.

- La prise d'images vidéo par l'équipage au cours des reconnaissances est autorisée.

6.2.4. L'organisateur effectuera des contrôles. Il sera remis à chaque concurrent une fiche de reconnaissances avec le carnet d'itinéraire. Elle devra être complétée sur chaque épreuve spéciale par le contrôleur en poste, en l'absence de contrôleurs de l'organisation, le concurrent remplira lui-même, au crayon à bille, ses heures de passages au départ et à l'arrivée des ES. Ce document est à remettre obligatoirement aux vérifications des documents sous peine de sanctions. Un rapport spécifique sur les voitures contrôlées, ainsi que les fiches de contrôles seront transmis au Directeur de Course, au Collège des Commissaires Sportifs, et à l'Observateur.

6.2.5. La durée des reconnaissances est limitée à 4 jours de 9h00 à 20h00, le week-end des 11 et 12 juillet et les 16 et 17 juillet, et à 3 passages par ES.

6.2.6. Equipages

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes.

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du Rallye.

6.2.7. Pénalités

⇒ Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non respect du nombre maximum de passages ou présence à bord du véhicule au cours des reconnaissances d'un autre cahier de notes que celui fourni par l'organisateur du Rallye lorsque c'est le cas :

- départ refusé,
- amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye,
- demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les trois pénalités sont cumulées.

⇒ Autres infractions :

- 1ère infraction, selon la gravité:
 - 1mn
 - ou 3mn
 - ou départ refusé
 - ou/et amende du montant de l'engagement au Rallye concerné.
- 2ème infraction :
 - interdiction de prendre le départ,
 - demande de sanction à la FFSA
 - amende du double du montant de l'engagement au Rallye concerné.

Les trois pénalités sont cumulées.

⇒ Le montant des amendes est conservé par l'organisateur.
Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs au cours de leur première réunion.

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11. Les signes distinctifs des commissaires sont :

Chefs de poste et Commissaires de route : Chasuble JAUNE
Chargés des relations avec les concurrents : Chasuble BLANCHE

7.5. EPREUVES SPECIALES (ES)

7.5.1. Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.5.17.3 Les dépanneuses, présentent au départ des épreuves spéciales, sont à la disposition du Directeur de Course dans l'unique but , si nécessaire, de libérer la route.

L'organisateur décline toute responsabilité pour le dépannage et le rapatriement des voitures accidentées, celui-ci restant à la charge des concurrents. Sur le parcours des épreuves spéciales, seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8 - RECLAMATIONS – APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Le classement sera affiché au Parc Fermé, Place du Champ de Mars à St. Jean-en-Royans, ainsi que sur <http://www.asadrome.com>

ARTICLE 10 – PRIX

La répartition des prix en espèces se fera de la façon suivante :

Général	- 80 partants	80 à 110 partants	+ 110 partants
1 ^{er}	650 €	750 €	950 €
2 ^{ème}	300 €	450 €	500 €
3 ^{ème}	150 €	230 €	300 €
4 ^{ème}		150 €	230 €
5 ^{ème}			150 €
Groupes		5 à 25 partants	+ 25 partants
1 ^{er}		210 €	480 €
2 ^{ème}		100 €	210 €
3 ^{ème}		60 €	125 €
4 ^{ème}			80 €
Classes	- 5 partants	5 à 15 partants	+ 15 partants
1 ^{er}	240 €	480 €	480 €
2 ^{ème}		130 €	210 €
3 ^{ème}		70 €	130 €
4 ^{ème}			90 €
5 ^{ème}			60 €
Coupe des Dames (si plus de 3 partants)			200 €
MONTANT TOTAL DES PRIX DISTRIBUABLES :			23 295 €

Tous les prix en espèces sont cumulables.

Les voitures kit Car, S & WRC seront rattachées à leur classe de base pour les prix remis à la classe.

Des COUPES (non cumulables) récompenseront, au minimum :

- Les 3 premiers équipages du classement scratch
- Les vainqueurs de chaque groupe et de chaque classe
- Un prix spécial pour les commissaires sera attribué.

La remise des prix se déroulera dimanche 19 juillet à la Salle des Fêtes de St. Jean-en-Royans à 18 H 30

Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix (art. 10.1)

6^{ème} RALLYE NATIONAL de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION de la DROME

18 & 19 juillet 2009

Règlement Particulier

Le RALLYE NATIONAL de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION de la DROME reprend l'intégralité de la réglementation du RALLYE NATIONAL AUTOMOBILE DE LA DROME "Paul Friedman", à l'exception des articles précisés dans la présente réglementation particulière ci-après (pour les articles commun aux 2 Rallyes se reporter aux pages précédentes)

PROGRAMME (voir page 3 du règlement Rallye National)

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE LA DROME , organise les 18 et 19 juillet 2009 le :

6^{ème} RALLYE NATIONAL de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION de la DROME

en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le N° XX en date du XX avril et enregistré par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° XX du XX mai 2009.

SECRETARIAT DU RALLYE

ASA DROME 5, rue des Repenties - 26000 VALENCE
Tél : 04 75 41 05 05 - Portable : 06 87 12 03 94 - Fax : 04 75 81 25 73
Site "ASA" : www.asadrome.com - E-mail : info@asadrome.com

COMITE D'ORGANISATION (voir page 4 du règlement 26^{ème} Rallye National)

1.1. OFFICIELS DU RALLYE

		Licence N°
Président du Collège des Com. Sportifs	Simone VARAINE	53
Membres du Collège	Jean Carl ANNOVAZZI	8 408
	Marcel DESBRUN	3 266
Secrétaire du Collège	Agnès ANNOVAZZI	151 454
Directeur de Course	Thierry HERITIER	1 713
Commissaire technique B	Patrick TERMINARIAS	18 237
Chargé des relations avec les concurrents	Franck DEMULDER	2 408

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye national fait office pour le Rallye VHC.

1.2. ELIGIBILITE

6^{ème} RALLYE NATIONAL de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION de la DROME compte pour :

- La COUPE de FRANCE des RALLYES VHC (coefficient 2)
- Le CHALLENGE des RALLYES VHC
- Le CHAMPIONNAT des RALLYES VH du COMITE RHONE-ALPES du SPORT AUTOMOBILE

1.3. VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du Rallye National de support

ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5. Toute personne qui désire participer au 6^{ème} RALLYE NATIONAL de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION de la DROME doit adresser, au secrétariat du rallye, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée des documents réclamés à l'article 3.1.12 (voir page 5) jusqu'au **lundi 6 juillet minuit**. cachet de la poste faisant foi

3.1.10. Le nombre d'engagés est fixé à 40 voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 170 voitures pour les deux Rallyes.

3.1.11.1. Les droits d'engagements sont fixés :

- a) Avec la publicité facultative des organisateurs : 420 €
- b) Avec 1 licencié ASAC Drôme à bord : 400 €
- Avec 2 licenciés ASAC Drôme à bord : 380 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents réclamés page 5 du règlement du rallye moderne.

3.3. **ORDRE DE EPART**

Les Concurrents du 6^{ème} RALLYE VHC de la DROME partiront devant le 27^{ème} RALLYE NATIONAL, un intervalle de 10 minutes séparera les deux rallyes.

ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. **VOITURES AUTORISEES**

Sont admises les voitures des périodes E à I incluses, homologuées VHC et possédant un Passeport Technique Historique (PTH).

Définitions des périodes de l'annexe k :

Période A : avant 1905	Période B : 1905 à 1918	Période C : 1919 à 1930
Période D : 1931 à 1946	Période E : 1947 à 1961	Période F : 1962 à 1965
Période G1 : 1966 à 1969	Période G2 : 1970 à 1971	Période H1 : 1972 à 1975
Période H2 : 1976	Période I : 1977 à 1981	

4.3. **ASSISTANCE**

Conforme au règlement particulier du Rallye National de support

ARTICLE 5 – PUBLICITE

Conforme au règlement particulier du Rallye National de support

ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. **DESCRIPTION**

Le 6^{ème} RALLYE NATIONAL de VEHICULES HISTORIQUES de COMPETITION de la DROME reprend l'intégralité du parcours du 27^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA DROME. Le parcours total est de **293,05 kms** ; il est divisé en **2 étapes** , **5 sections** et comporte **13 Epreuves Spéciales**, d'une longueur totale de **116.30 kms**. (voir détail page 11 et Itinéraire en annexe)

6.2. **RECONNAISSANCES**

Conforme au règlement particulier du Rallye National de support

ARTICLE 7 – DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.16 Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;
- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où la sanction d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de DIX heures.
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du règlement standard des rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le collège des Commissaires sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 9 – CLASSEMENTS

Il sera établi trois classements :

- 1 pour les catégories 1 et 1S confondues
- 1 pour les catégories 2 et 2S confondues
- 1 pour la catégorie 3

Chacun de ces classements donnera l'attribution de points dans le cadre de la coupe de France des rallyes VHC conformément au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC FFSA.

ARTICLE 10 – PRIX

PRIX EN ESPECES

au 1^{er}

au 2^{ème}

au 3^{ème}

au 4^{ème}

COUPES : des coupes récompenseront tous les participants présents à la remise des prix, qui se déroulera le **dimanche 19 juillet à la Salle des Fêtes de St. Jean-en-Royans à 18 H 30.**

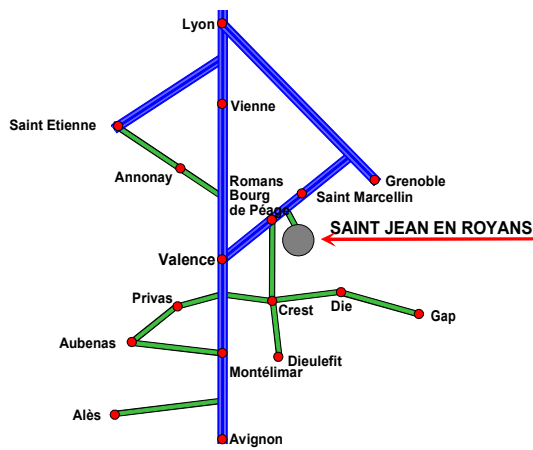
Dans la mesure où le commencement de la remise des prix a lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix (art. 10.1)

PALMARES

2008	Jean-Claude ANDRUET – Guy MIZAEI	Porsche 911
2007	Gérard BLEY – François JULIEN	Porsche 3L RS
2006	Alain TRINIANE-GAMBASSI – Jean-Michel TAILLER	Porsche 911
2005	Alain et Marie-France TRINIANE-GAMBASSI	Porsche 911
2004	Max et Chantal SOLIEL	Lotus Elan

6 ^{ème} VHC & 27 ^{ème} RALLYE DE LA DROME 2009						
Contrôles	PARCOURS	Kms partiel	Kms total	TEMPS IMPARTI	H. Théor. Première voiture	H. Théor. Dernière voiture
1ère ETAPE le Samedi 18 juillet 2009						
1^{er} Secteur de liaison : SAINT JEAN EN ROYANS - SAINT JEAN EN ROYANS 03 H 00						
1^{er} Secteur de liaison : PARC FERME - PARC D'ASSISTANCE						
CH 1	Saint JEAN : Sortie Parc Fermé		0,00		14 H 00	17 H 00
CH 2	Entrée Parc d'assistance	0,20	0,20	00 H 05	14 H 05	17 H 05
ASSISTANCE 00 H 15						
2^{ème} Secteur de liaison : SAINT JEAN EN ROYANS - ORIOL EN ROYANS						
CH 3	Sortie Parc d'assistance		0,00		14 H 20	17 H 20
CH 4	ORIOL	6,10	6,10	00 H 15	14 H 35	17 H 35
Neutralisation 00 H 03						
3^{ème} Secteur de liaison : ORIOL EN ROYANS - LEONCEL						
DES 1	ORIOL		0,00		14 H 38	17 H 38
AES		10,90	10,90			
CPS		0,40	11,30			
CH 5	LEONCEL	0,20	11,50	00 H 20	14 H 58	17 H 58
Neutralisation 00 H 03						
4^{ème} Secteur de liaison : LEONCEL - BARBIERES						
DES 2	COL DE TOURNIOL		0,00		15 H 01	18 H 01
AES		13,20	13,20			
CPS	Camping GALLO ROMAIN	0,50	13,70			
CH 6	BARBIERES	1,90	15,60	00 H 25	15 H 26	18 H 26
5^{ème} Secteur de liaison : BARBIERES - SAINT JEAN EN ROYANS						
CH 6	BARBIERES		0,00		15 H 26	18 H 26
CH 7	Saint JEAN EN ROYANS					
CH 7	Entrée Parc de Regroupement	27,80	27,80	00 H 50	16 H 16	19 H 16
INFO TEMPS						
REGROUPEMENT 01 H 10						
2^{ème} Section : SAINT JEAN EN ROYANS - SAINT JEAN EN ROYANS 02 H 40						
6^{ème} Secteur de liaison : PARC DE REGROUPEMENT - PARC D'ASSISTANCE						
CH 8	Sortie Parc de regroupement		0,00		17 H 26	20 H 06
CH 9	Entrée Parc d'assistance	0,20	0,20	00 H 05	17 H 31	20 H 11
ASSISTANCE 00 H 50						
7^{ème} Secteur de liaison : SAINT JEAN EN ROYANS - ORIOL EN ROYANS						
CH 10	Sortie Parc d'assistance		0,00		18 H 21	21 H 01
CH 11	ORIOL	6,10	6,10	00 H 15	18 H 36	21 H 16
Neutralisation 00 H 03						
8^{ème} Secteur de liaison : ORIOL EN ROYANS - LEONCEL						
DES 3	ORIOL		0,00		18 H 39	21 H 19
AES		10,90	10,90			
CPS		0,40	11,30			
CH 12	LEONCEL	0,20	11,50	00 H 20	18 H 59	21 H 39
Neutralisation 00 H 03						
9^{ème} Secteur de liaison : LEONCEL - BARBIERES						
DES 4	COL DE TOURNIOL		0,00		19 H 02	21 H 42
AES		13,20	13,20			
CPS	Camping GALLO ROMAIN	0,50	13,70			
CH 13	BARBIERES	1,90	15,60	00 H 25	19 H 27	22 H 07
10^{ème} Secteur de liaison : BARBIERES - SAINT JEAN EN ROYANS						
CH 13	BARBIERES		0,00		19 H 27	22 H 07
CH 14	Saint JEAN EN ROYANS					
CH 14	Entrée Parc d'assistance	27,80	27,80	00 H 50	20 H 17	22 H 57
ASSISTANCE 00 H 20						
11^{ème} Secteur de liaison : PARC D'ASSISTANCE - PARC FERME D'ARRIVEE						
CH 15	Sortie Parc d'assistance		0,00		20 H 37	23 H 17
INFO TEMPS						
CH 16	Saint JEAN EN ROYANS "Podium"	0,80	0,80	00 H 05	20 H 42	23 H 22
Entrée Parc Fermé						
FIN de la première Etape						
AFFICHAGE DES RESULTATS PARTIELS +					30 min après arrivée	
ORDRE ET HORAIRES DE DEPART pour la 2^{ème} ETAPE					dernier Concurrent	
Total Epreuves Spéciales 1ère Etape		48,20		39,00%		
Kilométrage total 1ère Etape		123,60				

2 ^{ème} ETAPE le Dimanche 19 juillet 2009						
3 ^{ème} Section : SAINT JEAN EN ROYANS - SAINT JEAN EN ROYANS 02 H 25						
12^{ème} Secteur de liaison : PARC FERME - PARC D'ASSISTANCE						
CH 17	Saint JEAN : Sortie Parc Fermé		0,00		07 H 00	09 H 25
CH 18	Entrée Parc d'assistance	0,20	0,20	00 H 05	07 H 05	09 H 30
ASSISTANCE 00 H 15						
13^{ème} Secteur de liaison : SAINT JEAN EN ROYANS - LA MOTTE FANJAS						
CH 19	Sortie Parc d'assistance		0,00		07 H 20	09 H 45
CH 20	LA MOTTE FANJAS	6,30	6,30	00 H 10	07 H 30	09 H 55
Neutralisation 00 H 03						
14^{ème} Secteur de liaison : LA MOTTE FANJAS - BOUVANTE LE BAS						
DES 5	LA MOTTE FANJAS		0,00		07 H 33	09 H 58
AES		7,80	7,80			
CPS		0,30	8,10			
CH 21	BOUVANTE LE BAS	8,00	16,10	00 H 30	08 H 03	10 H 28
Neutralisation 00 H 03						
15^{ème} Secteur de liaison : BOUVANTE LE BAS - LENTE						
DES 6	BOUVANTE		0,00		08 H 06	10 H 31
AES		7,50	7,50			
CPS		0,30	7,80			
CH 22	LENTE	9,70	17,50	00 H 30	08 H 36	11 H 01
Neutralisation 00 H 03						
16^{ème} Secteur de liaison : LENTE - SAINT JEAN EN ROYANS						
DES 7	COL DE L'ECHARASSON		0,00		08 H 39	11 H 04
AES		7,40	7,40			
CPS		0,50	7,90			
CH 23	Saint JEAN EN ROYANS					
CH 23	Entrée Parc de Regroupement	8,40	16,30	00 H 35	09 H 14	11 H 39
INFO TEMPS						
REGROUPEMENT 00 H 55						
4^{ème} Section : SAINT JEAN EN ROYANS - SAINT JEAN EN ROYANS 02 H 15						
17^{ème} Secteur de liaison : PARC DE REGROUPEMENT - PARC D'ASSISTANCE						
CH 24	Sortie Parc de regroupement		0,00		10 H 09	12 H 24
CH 25	Entrée Parc d'assistance	0,20	0,20	00 H 05	10 H 14	12 H 29
ASSISTANCE 00 H 30						
18^{ème} Secteur de liaison : SAINT JEAN EN ROYANS - LA MOTTE FANJAS						
CH 26	Sortie Parc d'assistance		0,00		10 H 44	12 H 59
CH 27	LA MOTTE FANJAS	6,30	6,30	00 H 10	10 H 54	13 H 09
Neutralisation 00 H 03						
19^{ème} Secteur de liaison : LA MOTTE FANJAS - BOUVANTE LE BAS						
DES 8	LA MOTTE FANJAS		0,00		10 H 57	13 H 12
AES		7,80	7,80			
CPS		0,30	8,10			
CH 28	BOUVANTE LE BAS	8,00	16,10	00 H 30	11 H 27	13 H 42
Neutralisation 00 H 03						
20^{ème} Secteur de liaison : BOUVANTE LE BAS - LENTE						
DES 9	BOUVANTE		0,00		11 H 30	13 H 45
AES		7,50	7,50			
CPS		0,30	7,80			
CH 29	LENTE	9,70	17,50	00 H 30	12 H 00	14 H 15
Neutralisation 00 H 03						
21^{ème} Secteur de liaison : LENTE - SAINT JEAN EN ROYANS						
DES 10	COL DE L'ECHARASSON		0,00		12 H 03	14 H 18
AES		7,40	7,40			
CPS		0,50	7,90			
CH 30	Saint JEAN EN ROYANS					
CH 30	Entrée Parc de Regroupement	8,40	16,30	00 H 35	12 H 38	14 H 53
INFO TEMPS						
REGROUPEMENT 00 H 45						
5^{ème} Section : SAINT JEAN EN ROYANS - SAINT JEAN EN ROYANS 02 H 00						
22^{ème} Secteur de liaison : PARC DE REGROUPEMENT - PARC D'ASSISTANCE						
CH 31	Sortie Parc de regroupement		0,00		13 H 23	15 H 23
CH 32	Entrée Parc d'assistance	0,20	0,20	00 H 05	13 H 28	15 H 28
ASSISTANCE 00 H 30						
23^{ème} Secteur de liaison : SAINT JEAN EN ROYANS - LA MOTTE FANJAS						
CH 33	Sortie Parc d'assistance		0,00		13 H 58	15 H 58
CH 34	LA MOTTE FANJAS	6,30	6,30	00 H 10	14 H 08	16 H 08
Neutralisation 00 H 03						
24^{ème} Secteur de liaison : LA MOTTE FANJAS - BOUVANTE LE BAS						
DES 11	LA MOTTE FANJAS		0,00		14 H 11	16 H 11
AES		7,80	7,80			
CPS		0,30	8,10			



CH	35	BOUVANTE LE BAS Neutralisation	8,00 0,10	16,10	00 H 30 00 H 03	14 H 41	16 H 41
25^{ème} Secteur de liaison : BOUVANTE LE BAS - LENTE							
DES	12	BOUVANTE	7,50	0,00		14 H 44	16 H 44
AES			0,30	7,80			
CPS	36	LENTE	9,70	17,50	00 H 30 00 H 03	15 H 14	17 H 14
CH		Neutralisation	0,10				
26^{ème} Secteur de liaison : LENTE - SAINT JEAN EN ROYANS							
DES	13	COL DE L'ECHARASSON	7,40	0,00		15 H 17	17 H 17
AES			0,50	7,90			
CPS	37	Saint JEAN Entrée de Ville INFO TEMPS	7,35	15,45	00 H 20	15 H 37	17 H 37
CH		Neutralisation en Convoi PODIUM				15 H 45	17 H 45
FIN du Rallye							
AFFICHAGE DES RESULTATS				Dimanche		30 min après arrivée dernier Concurrent	
REMISE DES PRIX				Dimanche		18 H 30	
Total Epreuves Spéciales 2ème Etape				68,10		40,19%	
Kilométrage total 2ème Etape				169,45			
Total Epreuves Spéciales				116,30		39,69%	
Kilométrage total				293,05			



RALLYE DE LA DROME

SAINT JEAN EN ROYANS

